

ISR

RAPPORT ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE- CLIMAT

Exercice 2025

Rapport Article 29 de la loi énergie-climat (LEC) Rapport de juin 2026 sur l'exercice 2025

Ce document constitue le rapport de PRO BTP FINANCE (PBF ci-après) et du fonds Regard Monétaire¹ au regard des exigences réglementaires de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (Loi Energie-Climat – dite LEC) et de son décret d'application n°2021-663 du 28 mai 2021. Le présent rapport est mis à disposition sur le site internet de PRO BTP FINANCE dans la section dédiée aux informations en matière de durabilité. Il est également transmis par voie électronique à l'ADEME.

Avertissement :

En tant que société de gestion de portefeuille (SGP) agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) gérant au moins un OPC « *référéncé* » par le décret (dont les OPC relevant de la Directive UCITS et les FIA), PRO BTP FINANCE est tenue de présenter des informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique de décision d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques.

PRO BTP FINANCE est également tenue de fournir les informations sur la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement du fonds Regard Monétaire, ce fonds dépassant le seuil de 500 millions d'euros (1° du I du D.533-16-1 du COMOFI).

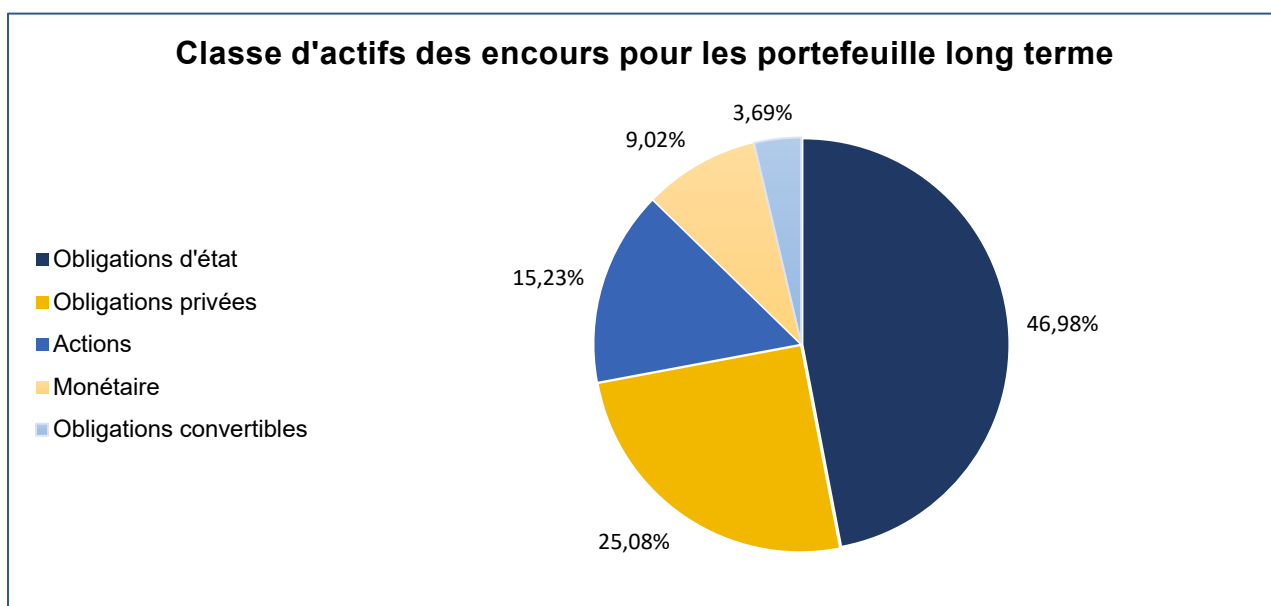
PRO BTP FINANCE fonde une partie de ses calculs sur des données transmises par des fournisseurs externes. Malgré les contrôles de cohérence réalisés, la société de gestion reste dépendante de la qualité, de la disponibilité et de l'homogénéité de ces données. Des écarts, omissions ou erreurs peuvent donc subsister. Les estimations présentées doivent, en conséquence, être interprétées avec prudence.

¹ ISIN : FR0010450908

1. Démarche générale de l'entité

PRO BTP FINANCE est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro d'agrément GP97083. Spécialisée dans la gestion de mandats diversifiés, elle répond aux contraintes et objectifs de plusieurs clients institutionnels, et plus particulièrement des Institutions paritaires de la profession du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP). PRO BTP FINANCE gère également des fonds d'épargne salariale à destination majoritairement des entreprises et des salariés du BTP. Enfin, la société dispose d'une gamme de fonds communs de placement spécialisés par classe d'actifs ainsi qu'une gamme de supports en unités de compte de contrats d'assurance vie.

A fin 2025, les encours de PRO BTP FINANCE, principalement constitués de mandats pour le compte du Groupe PRO BTP, s'élèvent à 14,46 milliards d'euros. Les actifs gérés dans les portefeuilles long terme (soit près de 95% des encours), se répartissent selon les classes d'actifs suivantes :



Source : données PBF

Historique de la démarche responsable de PRO BTP FINANCE

PRO BTP FINANCE a mis en place dès 2003 une politique ESG et d'investissement responsable qui s'est renforcée et structurée au fil des années, avec notamment :

- La création d'un fonds actions prenant en compte des enjeux ESG (2003) ;
- La formalisation d'une politique de vote (2005) ;
- L'obtention de premiers labels CIES (2008) ;
- L'intégration de critères ESG à d'autres classes d'actifs, notamment les emprunts d'État (2009) ;
- La création de gammes de fonds prenant en compte des critères ISR et l'adoption des codes de transparence (2010) ;
- L'adhésion à des initiatives de référence comme les PRI (2013) ;

- L'obtention des premiers labels ISR² et l'adhésion au FIR (2017) ;
- Les première mesure de l'empreinte carbone de la société de gestion (2017) ;
- La mise en place d'outils de suivi des controverses et extension du périmètre des exclusions (2019) ;
- Premiers rapports d'engagement et renforcement de la gouvernance ISR (2019-2020) ;
- Développement d'une base de données ESG propriétaire et de politiques d'exclusion renforcées (2021-2023).

Sur l'année 2025, plusieurs faits marquants sont à noter :

- Le changement de notre fournisseur de données ESG : de Moody's à MSCI. Ce changement a permis à PRO BTP FINANCE d'enrichir le périmètre des données reçues : données carbone, estimation de température de portefeuille, données biodiversité, etc.
- La base de données ESG propriétaire de PBF a été enrichie et constitue désormais le cœur de l'application de nos politiques ESG, permettant analyses et mise en place de contrôles pré et post trade (notamment par le pôle Contrôle des Risques).
- Les travaux de mise en conformité à la nouvelle version du label ISR (V3) se sont déroulés sur la deuxième moitié de l'année 2025 avec une labélisation attendue en 2026 (PBF a entre temps suspendu la labélisation ISR des deux fonds concernés).
- Une méthodologie d'évaluation des plans climat a été développée pour mieux estimer la transition des émetteurs
- L'équipe ISR a été rattachée au pôle « Recherche » nouvellement constitué, intégrant la recherche macroéconomique ainsi que les analystes actions et crédit. L'analyse ESG devient ainsi un pilier incontournable du processus d'analyse et d'investissement de PRO BTP FINANCE

Les grands principes de la démarche de PRO BTP FINANCE

Notre engagement s'appuie sur trois principes :

1. **Protéger durablement le capital de nos clients et générer une performance pérenne.** Ce principe implique nécessairement la prise en compte d'enjeux extra-financiers de long terme.
2. **Défendre les valeurs sociétales ancrées dans l'ADN du Groupe PRO BTP.** Notre démarche s'inscrit dans la continuité de la responsabilité sociétale et des valeurs historiques de solidarité et d'indépendance portées par le Groupe PRO BTP, groupe à gouvernance paritaire.
3. **Servir l'intérêt général à travers la démarche d'investissement responsable.** Cette approche se traduit par une triple volonté dans les actes d'investissements : assurer le lien et la solidarité intergénérationnelle, privilégier les secteurs d'activité qui contribuent à améliorer la santé, et enfin veiller à ne pas soutenir les secteurs et activités dont la nocivité pour l'humain est avérée.

² L'investissement Socialement Responsable (ISR) vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité.
<https://www.lelabelisr.fr/>

Nos engagements en pratique

En pratique, notre politique d'investissement responsable repose sur plusieurs piliers complémentaires, adaptés à la nature des fonds concernés et aux classes d'actifs dans lesquelles ils investissent. Cette approche vise à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à différentes étapes du processus d'investissement, depuis la définition de l'univers investissable jusqu'au suivi des portefeuilles.

Des exclusions appliquées à l'ensemble des fonds

Deux politiques d'exclusion sont appliquées transversalement à l'ensemble de nos actifs sous gestion³.

- La première est une politique **d'exclusion normative**. Elle vise à écarter les entreprises faisant l'objet de controverses sévères, ne respectant pas les grands principes du Pacte mondial des Nations Unies, ou impliquées dans le secteur des armes controversées. Pour les émetteurs souverains, cette politique conduit à exclure les pays figurant sur la liste noire du Groupe d'action financière — GAFI. Les émetteurs figurant sur la liste grise du GAFI, c'est-à-dire les juridictions placées sous surveillance, font quant à eux l'objet d'une analyse spécifique et leur poids dans les portefeuilles concernés ne peut pas être supérieur à leur poids dans l'indice de référence.
- La seconde politique **d'exclusion est sectorielle**. Elle concerne les entreprises dont l'activité principale est jugée incompatible avec nos orientations responsables, en raison de leurs effets négatifs sur la santé ou sur l'environnement. Sont ainsi concernés les secteurs de l'alcool et du tabac, ainsi que ceux du charbon et des hydrocarbures non conventionnels. L'exclusion de l'alcool et du tabac s'inscrit également dans la cohérence du positionnement du Groupe PRO BTP, acteur engagé dans le domaine de la santé.

Enfin, nous avons mis en place une politique de gestion de suivi des **émetteurs controversés**⁴. Les controverses identifiées comme très sévères par MSCI⁵ sont interdites. Par ailleurs, le comité de Controverse et d'engagement de PBF revoit certains émetteurs controversés selon un certain nombre de critères, analyse en détail les controverses et décide des potentielles actions d'engagement ou de désinvestissement devant être menées.

Le détail de ces politiques est disponible sur notre site internet.

³ A l'exception de certains fonds dédiés

⁴ Une controverse correspond à une mise en cause significative d'une entreprise liée à un impact négatif potentiel ou avéré sur l'environnement, la société ou la gouvernance.

⁵ Flag « Rouge » chez MSCI

Des stratégies adaptées aux types de fonds

Au-delà de ces exclusions communes, des stratégies spécifiques sont mises en œuvre selon le type de fonds et la nature des émetteurs.

Pour certains de nos fonds souverains, nous retenons une approche fondée sur le **Quotient Durable**. Cette méthode consiste à comparer la note ESG moyenne pondérée du portefeuille, calculée à partir des données fournies par ISS⁶, à celle de son indice de référence. L'objectif est de maintenir en permanence une note moyenne pondérée du portefeuille supérieure à celle de l'indice. (i.e. le Quotient Durable est supérieur à 100%), traduisant une meilleure qualité ESG relative du portefeuille.

Une stratégie similaire est également appliquée pour nos deux fonds voués à être labellisés ISR⁷ : *Regard Europe Action Large* et *Regard Crédit Euro 3-5*. Pour ces deux fonds, la note moyenne pondérée ESG du fonds doit être **significativement supérieure** à celle de son univers d'investissement, c'est-à-dire être supérieure à la note moyenne pondérée de son univers duquel on retire les exclusions normatives et sectorielles puis les pires notes, avec pour objectif de réduire l'univers d'au moins 20 %.

Pour certains de nos fonds de fonds, nous choisissons également de n'intégrer que des fonds labellisés ISR (Regard Flexible), ou d'inclure une part de fonds solidaire⁸ (Regard Flexible et Solidaire et Regard Epargne Flexible et Solidaire).

Un suivi après l'investissement

Notre démarche d'investissement responsable ne s'arrête pas à la décision d'investissement. Elle se poursuit également après l'entrée des titres en portefeuille, à travers des actions de suivi, de dialogue et de mesure.

Nous mettons ainsi en œuvre des **politiques de vote et d'engagement** exigeantes, avec la volonté de maintenir un dialogue régulier avec les émetteurs présents dans nos portefeuilles. Cette démarche peut également prendre la forme d'une participation à des initiatives de place ou à des actions collectives. Un chapitre dédié à l'engagement présente plus en détail ces dispositifs.

Enfin, nous cherchons à mesurer les effets de nos investissements sur la société et l'environnement à travers différents indicateurs. Depuis 2022, nous calculons notamment plusieurs indicateurs ESG, tels que l'intensité carbone, la note ESG moyenne du portefeuille ou encore le taux de féminisation des conseils d'administration. Nous mesurons également les indicateurs PAI⁹ depuis 2025.

⁶ Institutional Shareholder Services <https://www.iss-stoxx.com/research-advisory/sustainability-ratings/>

⁷ L'investissement Socialement Responsable (ISR) vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. <https://www.lelabelisr.fr/>

⁸ Le rôle de ces fonds est de financer des structures solidaires investies dans des missions d'amélioration du bien-être social, tout en assurant à l'épargnant la recherche d'une performance financière

⁹ Les indicateurs PAI sont des indicateurs standardisés mesurant les effets négatifs qu'un investissement peut avoir sur l'environnement ou la société. On trouvera par exemple l'intensité carbone des investissements ou la part de femmes au board

Les encours concernés

Quelques chiffres¹⁰ :

- Nos encours s'élèvent à **14,5 milliards d'euros** à fin 2025.
- **97,64%** des encours sont sous contraintes ESG, à minima le respect de nos politiques d'exclusions
- Les fonds intégrant des stratégies ESG complémentaires représentent **1,46 milliards d'euros**, soit un peu plus de **10% des encours totaux** et plus de **25% des encours de nos OPC**
- Nous détenons près de **1,2 milliards d'euros** de Green bonds¹¹ et plus de **280 millions d'euros** de Sustainability-Linked bonds¹²
- Près de **73%** des OPCVM externes sont labelisés ISR, soit plus de **370 millions d'euros**

PRO BTP FINANCE classe ses actifs selon les catégories suivantes : fonds actions, fonds obligataires (crédit privé, haut rendement, souverains), fonds d'obligations convertibles, fonds monétaires et fonds diversifiés. Ces catégories reflètent le type d'actifs présents dans les fonds.

Dans le cadre de la réglementation SFDR qui vise à améliorer la transparence en matière de finance durable, nous sommes également tenus de classer nos fonds et mandats en trois catégories : les fonds et mandats Article 6 où l'ESG n'a qu'un rôle mineur, les fonds et mandats Article 8 où l'ESG joue un rôle significatif, et les fonds et mandats Article 9 qui ont un objectif de développement durable.

Vous trouverez dans le tableau ci-après la liste de l'ensemble des fonds et des mandats classés par catégorie SFDR (Article 8 ou Article 9) que nous gérons, ainsi que les labels CIES et ISR. Vous y trouverez également la part ESG de nos fonds, qui se définit par la part des encours sur lesquels s'appliquent les stratégies ESG. Vous trouverez aussi les informations relatives au fonds Regard Monétaire, dont les encours dépassent 500 millions d'euros.

Enfin, un second tableau indiquera les stratégies ESG mises en place pour les différents fonds.

Note :

- La **part ESG** correspond à la part des actifs soumise à des contraintes extra-financières, à minima les politiques d'exclusions et de gestion des controverses
- **FdF ISR** correspond à un fonds de fonds investi exclusivement dans des fonds labellisés ISR
- Dans les tableaux qui suivent, les **pourcentages et cumuls sur les totaux des colonnes ne s'additionnent** pas et leurs sommes ne sont pas égales à 100% (les OPC sont également présentes dans les mandats, ce qui conduit à des doublons). Encours au 31 décembre 2025.

¹⁰ Source : PBF

¹¹ Les Green Bonds sont des obligations dont les fonds servent à financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement, par exemple des énergies renouvelables

¹² Les Sustainability-Linked Bonds sont des obligations dont les caractéristiques financières ou structurelles varient selon la capacité de l'émetteur à atteindre des objectifs de durabilité prédéfinis.

Description	Type de fonds	Encours	Part ESG	Article 8	Article 9	Label CIES	Label ISR
FCPE Regard Ep. Flexible Et Sol	Diversifié	57 671 277	99%	X		X	
FCPE Regard Epargne Actions	Actions	123 044 535	100%	X		X	
FCPE Regard Epargne Dynamique	Diversifié	77 075 893	99%	X		X	
FCPE Regard Epargne Equilibre	Diversifié	177 547 705	100%	X		X	
FCPE Regard Epargne Monétaire	Monétaire	181 371 631	92%	X		X	
FCPE Regard Epargne Obligataire	Obligataire	44 557 223	100%	X		X	
FCPE Regard Epargne Pme	Actions	4 045 835	99%	X			
FCPE Regard Epargne Prudent	Diversifié	394 956 072	100%	X		X	
Gamme Impulse	Diversifié	5 307	99%	X			
FIBTP 2020	Diversifié	3 628 982	100%				
FIBTP 2021	Diversifié	2 622 970	100%				
FIBTP 2022	Diversifié	3 644 934	100%				
FIBTP 2023	Diversifié	2 413 279	100%				
FIBTP 2024	Diversifié	1 552 614	100%				
FIBTP 2025	Diversifié	1 278 704	100%				
FIBTP Long Terme	Obligataire	72 776 007	100%				
Fonds Dédié 1	Monétaire	106 726 678	92%				
Fonds Dédié 2	Diversifié	3 147 705	53%				
Fonds Dédié 3a	Actions	5 157 847	0%				
Fonds Dédié 3b	Monétaire	64 526 618	92%				
Fonds Dédié 4	Actions	1 742 864	20%				
Fonds Dédié 5	Actions	16 049 397	43%				
Fonds Dédié 6	Actions	408 836 881	0%				
Fonds Dédié 7	Actions	259 348	3%				
Total Epargne Salariale		1 754 380 957	74%				
Mandat 1a	Diversifié	375 964 443	98%				
Mandat 2a	Diversifié	218 712 047	100%				
Mandat 2b	Diversifié	7 608 223 318	99%				
Mandat 3	Diversifié	38 962 922	35%				
Mandat 4	Diversifié	53 281 169	0%				
Mandat 5	Diversifié	458 231 627	100%				
Mandat 6a	Diversifié	341 569 092	100%				
Mandat 6b	Diversifié	114 294 554	100%				
Mandat 6c	Diversifié	79 902 302	100%				
Mandat 7	Diversifié	3 124 336 953	100%				
Total Mandats		12 413 478 426	99%				
Regard Europe Actions Large	Actions	406 039 025	100%	X			
Regard Actions Croissance	Actions	133 689 460	88%	X			
Regard Actions Euro	Actions	548 981 171	100%	X			
Regard Convertibles Euro	Convertible	291 717 290	100%	X			
Regard Crédit Euro (IG) 1-3	Obligataire	279 514 641	100%	X			
Regard Crédit Euro (IG) 3-5	Obligataire	299 750 240	100%	X			
Regard Crédit Euro (IG) 5-7	Obligataire	315 395 039	100%	X			
Regard Green Bonds	Obligataire	194 779 779	100%	X			
Regard Haut Rendement	Obligataire	179 075 341	100%				
Regard Monétaire	Monétaire	1 714 321 296	93%	X			
Regard Obligations Retraite	Obligataire	200 312 011	100%	X			
Regard Sélectif Actions Européennes	Actions	316 013 224	98%	X			
Regard Sélectif Actions Monde	Actions	124 690 518	95%	X			
Regard Souverains Emergents IG	Souverain	59 610 402	100%				
Regard Souverains Euro 1-3	Souverain	53 062 618	99%	X			
Regard Souverains Euro 3-5	Souverain	22 927 030	99%	X			
Regard Souverains Euro 5-7	Souverain	456 601 808	100%	X			
Total OPC		5 596 480 892	97%				
Regard Actions	Actions	23 167 948	100%	X			
Regard Dynamique	Diversifié	90 158 174	100%	X			
Regard Equilibre	Diversifié	85 278 710	100%	X			
Regard Flexible Et Solidaire	Diversifié	3 771 830	99%	X			
Regard Obligations Diversifiées	Obligataire	2 082 762	99%	X			
Regard Prudent	Diversifié	12 797 543	100%	X			
Regard Flexible	Diversifié	43 930 396	99%	X			X
Total UC		261 187 363	100%				

Description	Encours	Exclusions	Quotient durable	FdF ISR	Green Bonds
FCPE Regard Ep. Flexible Et Sol	57 671 277	X			
FCPE Regard Epargne Actions	123 044 535	X			
FCPE Regard Epargne Dynamique	77 075 893	X			
FCPE Regard Epargne Equilibre	177 547 705	X			
FCPE Regard Epargne Monétaire	181 371 631	X			
FCPE Regard Epargne Obligataire	44 557 223	X			
FCPE Regard Epargne Pme	4 045 835				
FCPE Regard Epargne Prudent	394 956 072	X			
Gamme Impulse	5 307	X			
FIBTP 2020	3 628 982	X			
FIBTP 2021	2 622 970	X			
FIBTP 2022	3 644 934	X			
FIBTP 2023	2 413 279	X			
FIBTP 2024	1 552 614	X			
FIBTP 2025	1 278 704	X			
FIBTP Long Terme	72 776 007	X			
Fonds Dédié 1	106 726 678	X			
Fonds Dédié 2	3 147 705	X			
Fonds Dédié 3a	5 157 847	X			
Fonds Dédié 3b	64 526 618				
Fonds Dédié 4	1 742 864				
Fonds Dédié 5	16 049 397	X			
Fonds Dédié 6	408 836 881				
Fonds Dédié 7	259 348				
Total Epargne Salariale	1 754 380 957				
Mandat 1a	375 964 443	X	X		
Mandat 2a	218 712 047	X	X		X
Mandat 2b	7 608 223 318	X	X		X
Mandat 3	38 962 922	X	X		
Mandat 4	53 281 169				X
Mandat 5	458 231 627	X	X		X
Mandat 6a	341 569 092	X	X		X
Mandat 6b	114 294 554	X	X		X
Mandat 6c	79 902 302	X	X		X
Mandat 7	3 124 336 953	X	X		X
Total Mandats	12 413 478 426				
Regard Europe Actions Large	406 039 025	X	X		
Regard Actions Croissance	133 689 460	X			
Regard Actions Euro	548 981 171	X			
Regard Convertibles Euro	291 717 290	X			X
Regard Crédit Euro (IG) 1-3	279 514 641	X			X
Regard Crédit Euro (IG) 3-5	299 750 240	X	X		X
Regard Crédit Euro (IG) 5-7	315 395 039	X			X
Regard Green Bonds	194 779 779	X			X
Regard Haut Rendement	179 075 341	X			X
Regard Monétaire	1 714 321 296	X			
Regard Obligations Retraite	200 312 011	X	X		X
Regard Sélectif Actions Européennes	316 013 224	X	X		
Regard Sélectif Actions Monde	124 690 518	X	X		
Regard Souverains Emergents IG	59 610 402	X			X
Regard Souverains Euro 1-3	53 062 618	X			
Regard Souverains Euro 3-5	22 927 030	X			
Regard Souverains Euro 5-7	456 601 808	X			X
Total OPC	5 596 480 892				
Regard Actions	23 167 948	X			
Regard Dynamique	90 158 174	X			
Regard Equilibre	85 278 710	X			
Regard Flexible Et Solidaire	3 771 830	X			
Regard Obligations Diversifiées	2 082 762	X			
Regard Prudent	12 797 543	X			
Regard Flexible	43 930 396	X		X	
Total UC	261 187 363				

Les informations que nous mettons à la disposition de nos clients investisseurs concernent notre démarche, nos engagements, nos processus d'investissement et les résultats associés. Ces informations sont disponibles sur notre site internet.

Nature des informations ESG	Informations	Fréquence
Politiques	Politique d'engagement Politique d'exclusions sectorielles Politique d'exclusion normatives Politique de prise en compte des principales incidences négatives Politique de prise en compte des risques en matière de durabilité	Annuelle
Méthodologie	Politique d'évaluation des plans climat des émetteurs privés Politique de notation des émetteurs privés Politique de gestion des controverses Méthodologie du fonds Regard Flexible	Annuelle
Actualités	Lettre trimestrielle du développement durable	Trimestrielle
Reporting extra-financier des OPC	Reporting intégré de Regard Europe Actions Large Reporting intégré de Regard Crédit Euro 3-5 Reporting ESG de Regard Flexible	Mensuelle
Rapports	Rapport sur l'engagement Rapport PAI de PRO BTP FINANCE Rapport sur les PAI du fonds Regard Flexible Rapport PAI du fonds Regard Europe Actions Large Rapport PAI du fonds Regard Crédit Euro 3-5	Annuelle
Publications d'informations en matière de durabilité	Publications d'informations en matière de durabilité (Dans la documentation de chacun de nos fonds article 8)	Annuelle
Inventaire ISR noté des fonds labélisés	Inventaire noté - Regard Europe Actions Large Inventaire noté – Regard Crédit Euro 3-5	Trimestrielle

Nous collaborons étroitement dans différentes instances de référence dans le domaine de l'investissement responsable afin de promouvoir les meilleures pratiques de place au niveau français, européen et international. Vous trouverez nos collaborations ci-dessous :

Initiative	Lien	Date d'adhésion	Activité de PRO BTP FINANCE
 PRI Principles for Responsible Investment	Lien PRI	2013	- Signataire des 6 principes des PRI dans la gestion des actifs de la société de gestion - Participation à des initiatives de place en matière d'exercice des droits de vote - Réalisation et envoi du rapport PRI chaque année
 FIR FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	Lien FIR	2017	- Soutient la promotion de l'ISR - Participation à des ateliers sur l'ISR et échanges avec les émetteurs - Signataire de lettres collaboratives pour améliorer les pratiques ESG chez les émetteurs
 AFG Ensemble, s'investir pour demain	Lien AFG	2010	Participation à des ateliers sur l'ISR

Plusieurs de nos fonds disposent du label ISR ou du label du CIES (Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale) :

Initiative	Lien	Date de labélisation	Activité de PRO BTP FINANCE
 Label ISR INVESTISSEMENT • SOCIALEMENT RESPONSABLE • FRANCE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Lien ISR	2017 2017 2019 2024	Nous avons 1 fonds labellisé au 31 déc. 2025 : Regard Flexible (RRF) Des dossiers de demande de relabélisation de deux fonds ont été déposés pour une décision attendue en avril 2026
 CIES COMITÉ INTERSYNDICAL DE L'ÉPARGNE SALARIALE	Lien CIES	2009 (Renouvelé en 2012, en 2021 et en 2025 sur nouveau cahier des charges)	Nous avons 7 fonds labellisés à ce jour : - Regard Epargne Monétaire - Regard Epargne Obligataire - Regard Epargne Actions - Regard Epargne Dynamique - Regard Epargne Equilibre - Regard Epargne Prudent - Regard Epargne Flexible et solidaire

Quelques définitions :

- Le **label ISR** a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances. Son but est de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.
- Le **CIES** labellise depuis 2002 des fonds ou des gammes de fonds d'épargne salariale qui respectent son cahier des charges. Pour voir leurs fonds labellisés, les sociétés de gestion doivent veiller à ce que les entreprises dans lesquelles est investie l'épargne des salariés se distinguent par une forte exigence sociale et environnementale.

2. Moyens internes pour contribuer à la transition

PRO BTP FINANCE consacre des moyens significatifs à l'investissement responsable.

En termes de ressources humaines, PRO BTP FINANCE dispose de deux analystes à temps plein dédiés à l'investissement responsable. Des ressources temporaires renforcent l'équipe, notamment lors des campagnes de votes et sur l'engagement. Cette équipe dédiée à l'ISR a représenté 6% des ETP de PRO BTP FINANCE sur l'année 2025. En 2025, l'équipe ESG a été pleinement intégrée au pôle Recherche de PRO BTP FINANCE.

L'analyse extra-financière ne s'arrête pas à l'équipe ESG puisqu'à cette équipe s'ajoutent quatre analystes buy-side, dont une analyste certifiée ESG par l'EFFAS, qui intègrent systématiquement les données extra-financières à leurs analyses financières.

Quatre gérants intègrent des stratégies ESG au-delà des exclusions dans leurs gestions, dont un pour un fonds labellisé ISR. En plus d'appliquer les exclusions normatives et sectorielles, les autres gérants sont également régulièrement sensibilisés aux enjeux ESG. Un prestataire externe nous assiste pour le maintien et le développement des nouveaux outils au regard des évolutions réglementaires.

En plus des budgets liés aux ressources humaines, internes et externes, PRO BTP FINANCE investit significativement dans des outils permettant d'obtenir une information ESG à jour et de qualité.

Depuis le début de l'année 2023, notre base ESG propriétaire est devenue pleinement opérationnelle. Celle-ci permet de collecter, organiser et valoriser les données ESG provenant de multiples fournisseurs ainsi que l'intégralité de nos portefeuilles et la plupart des indices utilisés. Nous sommes désormais en mesure d'étendre le nombre de données ESG prises en compte, la quantité d'indicateurs reportés, et le nombre de portefeuilles concernés. Ces améliorations ont permis, entre autres, de développer des reportings ESG plus poussés et d'industrialiser la génération de ces derniers sur un plus grand nombre de portefeuilles.

De plus, ces données ESG, calculées chaque mois, sont mises à disposition de l'ensemble de la chaîne de valeur. En effet, les données produites par la base sont disponibles dans les outils de gestion des gérants, mais également dans des applications dédiées pour les analystes ou toute autre partie prenante qui en ferait la demande. L'équipe Risques exploite notamment les données de la base ESG pour le contrôle quotidien des ratios ESG.

En 2025, de nombreux changements majeurs sont intervenus chez nos fournisseurs de données.

En effet, Moody's ESG et Trucost ont mis fin à leurs activités et nous avons dû nous tourner vers un d'autres prestataires pour nos notes ESG et nos données Green Bonds. Après une analyse exhaustive lors d'un appel d'offre, nous avons choisi MSCI qui nous proposait un ensemble de données de très bonne qualité, allant de la notation ESG aux données sur la biodiversité, en passant par des données très précises sur le climat. Nous avons également mis fin à notre contrat avec Refinitiv qui faisait doublon avec le nouveau contrat MSCI.

Vous trouverez ci-dessous la liste de nos fournisseurs actualisée ainsi que le type de données collectées et le nombre d'émetteurs couverts :

Prestataire	Type de donnée	Commentaire
MSCI	Exclusions normatives (y compris les controverses) Taxonomie européenne Principales Incidences Négatives (PAI) Notation ESG émetteurs privés (depuis juin 2025) Données climat (depuis juin 2025) Données biodiversité (depuis juin 2025)	~12 000 émetteurs couverts
Moody's ESG	Fin des activités de ce prestataire en juin 2025	
ISS	Notations ESG émetteurs souverains Indicateurs climat émetteurs souverains Conseils et plateforme de vote (hors France)	120 pays couverts
Proxinvest	Conseils sur les votes (France)	
Urgewald	Emetteurs impliqués dans le charbon Emetteurs impliqués dans les hydrocarbures non-conventionnels	3 000 émetteurs couverts pour le charbon 700 pour les hydrocarbures non-conventionnels
Refinitiv	Fin des activités avec ce prestataire en sept 2025	
Trucost	Fin des activités de ce prestataire en avril 2025	

PRO BTP FINANCE a également à cœur de développer les compétences de ses équipes. Ainsi, les analystes ISR participent régulièrement à des conférences et des webinaires sur la finance durable. Des formations sont également effectuées tout au long de l'année, par exemple avec une formation Carbone 4 Finance « *Become a climate finance expert* » suivie par un analyste ISR.

De nombreuses sessions de formation ou de sensibilisation aux thématiques ESG et ISR ont été également délivrées par l'équipe à l'ensemble des collaborateurs de PBF.

Enfin, une revue de presse bimensuelle est rédigée pour résumer l'actualité ESG, en plus d'une trentaine de « brèves » qui sont envoyées ponctuellement sur des sujets précis.

3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière pour contribuer à la transition

Restructuration du pôle ESG et impact sur les Comités de la société de gestion

En 2025, l'équipe ISR a été rattachée au nouveau pôle « Recherche », intégrant la recherche économique ainsi que les analystes actions et crédit. L'analyse ESG devient ainsi un pilier incontournable du processus d'investissement de PRO BTP FINANCE, pleinement intégrée à l'analyse financière.

Cette nouvelle organisation vise à fluidifier les échanges entre les pôles de gestion, à croiser les expertises et à enrichir les analyses.

En parallèle, le groupe PRO BTP a engagé des travaux visant à renforcer la cohérence de son approche en matière de transition et à mieux articuler les démarches conduites par ses différentes entités, notamment en matière d'investissements. Dans ce cadre, des réflexions sont en cours concernant la mise en place d'un *Comité Actifs Durables*, qui aurait vocation à apporter une vision transversale et partagée au sein du Groupe. Ces travaux s'inscrivent également dans la perspective d'une politique d'*Investissement Responsable* à l'échelle du Groupe, destinée à préciser les grandes orientations et les priorités communes. La stratégie ISR de PRO BTP FINANCE est directement concernée par celle de son groupe d'appartenance.

Dans l'attente de la finalisation de ces évolutions organisationnelles et de gouvernance, PRO BTP FINANCE a mis en suspens en 2025 le fonctionnement de ses comités ESG et IR. Pendant cette suspension, les décisions traitant de l'ESG ont été discutées et validées directement au niveau du Directoire de PBF. Ces instances ont vocation à être revues début 2026 afin de s'intégrer pleinement dans le nouveau dispositif de gouvernance.

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est impliqué et formé au gré de l'avancement des réglementations relatives à l'ESG.

Par exemple, la lettre du développement durable de PRO BTP Finance est présentée trimestriellement pour informer et sensibiliser les membres du conseil de surveillance à l'ISR. Celle-ci a pour but de synthétiser quelques actualités pertinentes dans le domaine du développement durable et de l'ISR.

Le conseil est également informé des processus d'investissement responsable mis en place au sein de la société de gestion.

Politique de rémunération

La politique de rémunération intègre les ambitions ESG de la société de gestion. Un résumé de celle-ci est consultable sur le site Internet dans la base documentaire.

Objectif de mixité au sein de la société de gestion (loi Rixain)

PRO BTP FINANCE prête une attention particulière à l'équilibre femmes/hommes dans ses effectifs, notamment dans les équipes chargées de prendre des décisions d'investissement (gérants, analystes, contrôle, direction). En se basant sur l'organigramme de la société à fin 2025, les femmes représentaient 40% des effectifs, et 25% des équipes chargées de prendre des décisions de gestion.

4. Politique d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants

PRO BTP FINANCE s'engage à appliquer ses principes généraux de responsabilité dans ses processus de décisions d'investissement et de gestion des risques. Nous avons mis en place une politique d'engagement qui vise à sensibiliser les entreprises aux risques extra-financiers tout en les accompagnant. En tant qu'investisseur responsable, nous attachons une grande importance à maintenir un dialogue avec les entreprises. Le vote et le dialogue sont pour nous des leviers d'efficacité pour atteindre nos objectifs.

Principes généraux

Nos principes d'engagement sont les suivants :

1. Voter à l'ensemble des assemblées générales de notre périmètre de vote, et pour chaque émetteur, sur la totalité de la ligne détenue.
2. Instaurer un dialogue avec les émetteurs. Nous envoyons un courrier à une sélection d'émetteurs nous paraissant les plus pertinents pour leur indiquer les raisons des votes « contre » ou « abstention » en assemblées générales.
3. Promouvoir la transparence des votes. En cas de sollicitation par un émetteur, le plus souvent via un mandat avec un proxy solicitor, nous explicitons nos intentions de votes.
4. Soutenir le dépôt de résolutions en assemblée générale. Nous étudions systématiquement toute sollicitation.
5. Soutenir des initiatives ciblées. Afin d'accroître l'efficacité de nos initiatives d'engagement avec les émetteurs, nous avons apporté notre soutien à des initiatives et coalitions internationales sur les problématiques ESG (Environnement, Sociétal et Gouvernance) de type PRI ou autres.

Périmètre

Le périmètre de vote concerne la totalité des fonds Actions de la gamme Regard¹³ de PRO BTP FINANCE : Regard Europe Actions Large, Regard Actions Euro, Regard Sélectif Actions Européennes, Regard Actions Croissance et Regard Sélectif Actions Monde. Le périmètre concerne également les FCPE et les mandats pour lesquels PRO BTP FINANCE a reçu délégation pour exercer les droits de vote. Les émetteurs mentionnés dans la politique de gestion des conflits d'intérêts sont exclus.

Le périmètre de la politique d'engagement actionnarial de PRO BTP Finance concerne les portefeuilles et produits pour lesquels des actions d'engagement sont effectivement mises en œuvre. Les informations sont présentées en distinguant les principales classes d'actifs et les types de stratégies, notamment la gestion en direct et la multigestion/fonds de fonds.

Au 31 décembre 2025, un seul fonds relevant du périmètre géré était concerné par le label ISR d'Etat dans sa version de mars 2024 : Regard Flexible. Ce fonds est un fonds de fonds investi majoritairement en OPC, et non un fonds investi en titres vifs, il ne donne pas lieu à un exercice direct des droits de vote sur des émetteurs ; les modalités d'engagement qui lui sont applicables relèvent principalement du suivi et du dialogue vis-à-vis des sociétés de gestion et supports sous-jacents.

¹³ Correspondant aux OPC de la société de gestion

Principes de vote

Les votes sont tous réalisés dans le cadre de notre Politique d'engagement, consultable sur notre site Internet. Les grands principes de cette politique visant à garantir une bonne gouvernance sont les suivants :

- Principe d'équité : une action, une voix
- Principe d'intégrité de l'information financière, de la gestion et de la gouvernance
- Principe de continuité d'exploitation de l'entreprise pour le dividende
- Principe d'indépendance, de compétence et de disponibilité des membres du conseil ainsi que la séparation des pouvoirs
- Principe de gestion raisonnée des fonds propres sur le long terme et le respect absolu de tous les actionnaires
- Pour les commissaires aux comptes, nos principes sont l'indépendance, l'expérience professionnelle et la diversité
- En termes de rémunérations, nos principes portent sur la transparence, la cohérence et l'équité
- Nous accueillons favorablement les résolutions visant à améliorer la qualité environnementale et sociétale des émetteurs

Enfin, nous portons une attention particulière aux éléments suivants : la disponibilité des administrateurs, l'équilibre des genres aux conseils, les jetons de présence, le bilan carbone, le dividende, l'âge des membres du conseil, la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général, le quitus aux administrateurs et la rémunération des dirigeants (« say on pay »).

Résultat des votes

Au titre de l'exercice 2025, le périmètre de vote de PRO BTP Finance correspondait à 291 assemblées générales. PRO BTP Finance a initié un vote sur 288 assemblées générales, soit la quasi-totalité de ce périmètre. Trois assemblées générales suédoises n'ont pas pu faire l'objet d'un vote en raison de l'absence de procurations requises localement. Par ailleurs, les votes transmis ont été rejetés pour 6 assemblées générales, également en raison de défauts de procuration dans certains pays d'Europe du Nord. En conséquence, le taux de vote effectif s'est élevé à 96,9 % en 2025, contre 96,6 % en 2024 et 97,7 % en 2023.

Sur l'ensemble des résolutions pour lesquelles un vote a été effectivement exprimé en 2025, la répartition des votes de PRO BTP Finance a été de 50,6 % de votes « pour », 39,6 % de votes « contre » et 9,8 % d'abstentions. Le taux de rejet, correspondant aux votes « contre » et aux abstentions, s'élève ainsi à 49,4 %.

Les principaux motifs de votes contre ou d'abstention ont porté notamment sur la féminisation et l'indépendance du conseil, le cumul de mandats, certaines politiques de rémunération, ainsi que les opérations sur capital susceptibles d'entraîner une dilution excessive.

Le détail des votes exercés en 2025 est présenté dans le Rapport d'engagement 2025 de PRO BTP Finance.

Vote Pour	Vote Contre	Vote Absentions
2 437	1 908	472
50,6%	39,6%	9,8%

Sur 4 817 résolutions votées, 903 concernaient une thématique liée à l'Environnement, le Sociétal ou l'ESG/RSE au sens large, soit 18,7%. Cette part est en hausse par rapport à 2024 (11,4%) et 2023 (9%). Le détail sur les deux dernières années, se trouve dans le tableau suivant.

Année	Résolutions liées à l'environnement	Résolution ayant un impact sociétal	Résolution sur les droits humains	Résolutions ayant un thème ESG/RSE général	Résolutions sur le rapport ESG et/ou la nomination des CAC durabilité	Résolutions gouvernance
2025	55 ⁽¹⁾	54 ⁽²⁾	6	595 ⁽³⁾	193	3 914
2024	60	57	10	322	97	4 259

(1) Dont 15 sur un « say on climate » ou un rapport climat et 8 résolutions IA

(2) Dont 1 résolution IA

(3) Dont 7 sur la raison d'être

On peut signaler que la part des résolutions sur rémunérations avec des critères ESG/RSE dans l'ensemble des résolutions ESG / RSE est relativement stable d'une année sur l'autre : 66,6% (601 sur 903 pour 2025) et 63,6% (347 sur 546 pour 2024).

Depuis 2010, nous avons recours à Proxinvest¹⁴, un prestataire extérieur spécialisé dans le gouvernement d'entreprise, pour nous conseiller dans l'exercice de nos droits de vote pour les émetteurs français.

Depuis 2016, afin d'avoir une couverture la plus exhaustive possible en termes de conseil dans l'exercice des droits de vote, nous utilisons également les prestations d'ISS (Institutional Shareholder Services). Ce prestataire couvre tous les émetteurs hors France.

Nos analystes conservent leur indépendance et s'appuient sur les recommandations de ces prestataires. Notre niveau d'indépendance peut être mesuré par l'historique du taux de recommandations non-suivies, présenté dans le tableau ci-dessous.

Année	Taux de non-suivi des recommandations ISS et Proxinvest
2017	14,3%
2018	14,0%
2019	12,0%
2020	14,8%
2021	8,9%
2022	9,7%
2023	7,1%
2024	7,1%
2025	6,5%

¹⁴ Fin 2022, Proxinvest a été racheté par Glass Lewis, une des principales sociétés américaines de conseil en votes

Ce taux de non-suivi continue à s'améliorer depuis quelques années, notamment grâce aux efforts réalisés par ISS dans la mise en œuvre de notre politique avec une double vérification des recommandations.

Dans la grande majorité, nous avons exercé nos votes en ligne, via la plateforme de vote ISS. Pour les AG qui le nécessitaient (notamment les titres détenus au nominatif), nos votes ont été envoyés par formulaire au dépositaire. Enfin, chaque année nous nous efforçons d'être présents, physiquement, à plusieurs AG. En 2025, nous avons encore augmenté le nombre d'AG auxquelles nous avons assisté en présentiel. Nous avons assisté aux AG de Canal+, de Carrefour, de Kering, de L'Oréal, de LVMH et de TotalEnergies.

La répartition par grande zone géographique des résolutions est donnée dans le tableau ci-dessous :

France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Japon	Reste du monde
1 026	2 786	865	133	7
21,3%	57,8%	17,9%	2,8%	0,2%

Cas spécifique du fonds labellisé ISR Regard Flexible :

Regard Flexible étant un fonds de fonds investi principalement en OPC et non en titres vifs, il ne donne pas lieu à un exercice direct des droits de vote sur des émetteurs par le fonds lui-même. En conséquence, l'appréciation de la mise en œuvre des volets vote et engagement ESG s'effectue au niveau des fonds sous-jacents et des sociétés de gestion correspondantes.

S'agissant du vote, PRO BTP Finance examine, pour les fonds sous-jacents investis en titres donnant accès au vote, les éléments permettant d'apprécier que les sociétés de gestion concernées exercent effectivement leurs droits de vote dans des conditions cohérentes avec les objectifs de durabilité des fonds : existence d'une politique générale de vote, moyens dédiés, publication d'un rapport de vote, taux d'exercice des droits de vote et cas justifiés de non-exercice.

Lorsque la politique de vote est non pertinente en raison de la nature des sous-jacents, notamment pour certains fonds monétaires, l'analyse porte prioritairement sur la politique d'engagement ESG de la société de gestion, son reporting et, le cas échéant, son processus d'escalade. PRO BTP Finance vérifie également la disponibilité et la cohérence des politiques et reportings de vote et d'engagement ESG des sous-jacents avec les exigences attendues d'un fonds sous-jacent ISR.

Actions de dialogue et d'engagement menées par PRO BTP Finance en 2025

La stratégie d'engagement a été mise en œuvre en distinguant : (i) les portefeuilles investis en direct, pour lesquels un dialogue peut être conduit avec les émetteurs ; et (ii) les stratégies de multigestion/fonds de fonds, pour lesquelles l'engagement prend principalement la forme d'un suivi vis-à-vis des sociétés de gestion ou des fonds sous-jacents.

- En ce qui concerne les portefeuilles investis en direct, le périmètre des investissements et des produits financiers concernés par le dialogue concerne les fonds actions : Regard Europe Actions Large, Regard Actions Euro, Regard Sélectif Actions Européennes, Regard Actions Croissance, Regard Sélectif Actions Monde.
- Pour les stratégies de multigestion/fonds de fonds, et notamment Regard Flexible, l'engagement ne prend pas la forme d'un dialogue direct avec des émetteurs mais d'un suivi des supports sous-jacents et, le cas échéant, d'échanges avec les sociétés de gestion concernées.

i. Pour les portefeuilles investis en direct

En complément du vote aux assemblées générales, nous avons également à cœur de dialoguer avec les émetteurs, en particulier en cas de vote négatif aux résolutions proposées. Ainsi, au cours de la campagne des assemblées générales 2025, 30 lettres ont été envoyées aux entreprises selon les modalités ci-dessous. Nous avons augmenté le nombre de lettres au fil des ans, passant de 7 en 2015 à 30 en 2025. Au total, depuis 2015, nous avons adressé au moins un courrier à 118 émetteurs différents.

PRO BTP Finance a formalisé un dialogue avec 30 émetteurs, soit près de 12 % des émetteurs relevant du périmètre d'engagement direct de la campagne 2025. Les principales thématiques couvertes ont concerné la composition et l'indépendance des conseils, la rémunération des dirigeants, les opérations sur le capital, le dividende, les résolutions climat, la biodiversité et le ratio d'équité. Le suivi de ces démarches a été assuré dans le cadre du comité controverses et engagement, qui peut, le cas échéant, conduire à une escalade jusqu'à la cession des positions concernées.

Au total, depuis 2015, nous avons adressé au moins un courrier à 118 émetteurs différents. Pour la campagne d'engagement 2025, les principales thématiques abordées sont les suivantes :

A ce jour, nous avons reçu 2 réponses, soit un taux de réponse de 7%, à comparer à 20% en 2024 et 30% en 2023. En 2025, PROBTP Finance n'a pas procédé à une escalade formalisée, autre que des relances de courriers. Sur les 30 courriers envoyés, 13, soit 43%, constituaient une relance ou un suivi de courriers envoyés auparavant.

En 2025, pour la première fois, le périmètre de suivi des positions détenues pour le dialogue avec les émetteurs a été élargi aux fonds crédit et convertibles. Il s'agit d'un simple monitoring des positions des émetteurs auxquels nous avons envoyé un courrier. Les fonds concernés sont Regard Crédit Euro 1-3, Regard Crédit Euro 3-5, Regard Crédit Euro 5-7, Regard Convertibles, Regard Hauts Rendements et Regard Green Bonds.

Pour la campagne d'engagement 2025, les principales thématiques abordées sont les suivantes :

Thématiques récurrentes :

- La féminisation du conseil d'administration
- Le niveau d'indépendance du conseil d'administration
- La politique de rémunération des dirigeants
- Les opérations financières sur le capital
- La distribution des dividendes
- Le « say on climate » : vote sur les résolutions climat
- Le suivi des courriers envoyés les années précédentes

Thématiques spécifiques à la campagne 2025

Biodiversité

Pour la campagne d'engagement de 2025, la thématique spécifique principale a concerné la biodiversité. Nous avons intensifié le dialogue avec les émetteurs identifiés par l'initiative Nature Action 100¹⁵, afin de les sensibiliser à leurs impacts avérés sur la biodiversité. Nous avons été exhaustifs dans la couverture des émetteurs en portefeuille et avons envoyé un courrier de sensibilisation à tous les émetteurs en portefeuille et faisant partie de la liste des 100 émetteurs ayant le plus d'impacts négatifs sur la biodiversité. Au total, ce sont 24 émetteurs qui ont ainsi été ciblés

Ratio d'équité

Dans notre campagne d'engagement 2025, une deuxième thématique a porté sur le ratio d'équité. Nous avons sensibilisé l'ensemble des émetteurs auxquels nous avons envoyé un courrier sur notre politique concernant le ratio d'équité. A compter de 2026, nous fixons comme seuil maximum pour le ratio d'équité, un multiple de 100x pour les émetteurs européens et un multiple maximum de 200x pour le reste du Monde. Dans le tableau ci-dessous, les 5 titres en rouge sont ceux qui ne publient pas leur ratio d'équité ou les éléments pour le calculer. Pour tous les autres émetteurs (25), nous avons, soit directement le ratio d'équité, soit les éléments pour le calculer.

ii. Pour les stratégies de multigestion/fonds de fonds, et notamment Regard Flexible

De façon générale, PRO BTP FINANCE prend connaissance des politiques d'engagement et de vote des sociétés de gestion dont les fonds sont présents dans ses portefeuilles. L'analyse porte sur la due diligence qui aura été envoyée préalablement et/ou des politiques d'engagement disponibles sur les sites internet. Les résultats sont présentés lors de Comité de sélection de fonds. En 2025, 8 fonds ont été analysés au cours de l'année.

Dans le cadre du label ISR de Regard Flexible, PRO BTP Finance examine également si les sociétés de gestion des fonds sous-jacents disposent d'une politique cohérente avec les objectifs de durabilité des fonds et avec les contraintes du label ISR. L'analyse porte notamment sur la capacité des sociétés de gestion sous-jacentes à démontrer que chaque action d'engagement fait l'objet d'une demande explicite à l'émetteur, d'un objectif clair, d'une temporalité prédéfinie, d'un bilan, ainsi que, le cas échéant, d'actions de suivi et d'escalade. En 2025, 4 fonds ont été analysés dans ce cadre.

¹⁵ Nature Action 100 est une initiative mondiale d'engagement d'investisseurs visant à soutenir l'ambition et l'action des entreprises pour inverser la tendance à la perte de la nature et de la biodiversité.

iii. Comité de controverses

En 2025, PRO BTP FINANCE a mis en place un Comité de Controverse et d'engagement. L'objectif de Comité est de revoir certains émetteurs controversés et de décider de ceux avec lesquels entamer un dialogue ou un acte d'engagement. Le premier Comité a eu lieu fin 2025 et a conduit à l'envoi d'un courrier à Pfizer pour obtenir plus d'informations au sujet d'une controverse liée à l'un de ses produits.

Participation de PBF à des Initiatives d'engagement de place

i. Les initiatives en cours

▪ Lettre co-signée par PROBTP Finance et envoyée à Engie

Début 2024, PRO BTP FINANCE a rejoint une coalition de 21 investisseurs menée par le FIR, l'ERAFP et Climate Action 100. Cette coalition avait pour but d'interpeler Engie sur son impact climatique et de l'encourager à améliorer sa stratégie climat.

Après un premier courrier en 2024, le dialogue s'est poursuivi en 2025 à travers des échanges plus directs avec le groupe. Les investisseurs ont pris connaissance des évolutions de la stratégie climat d'Engie tout en exprimant des attentes accrues, notamment en matière de clarification des objectifs et de réduction de l'empreinte carbone. L'engagement doit se poursuivre en 2026.

▪ Soutien de l'initiative Spring des PRI

Début 2024, PRO BTP Finance a soutenu l'initiative Spring lancée par les PRI qui vise à lutter contre la déforestation et a été intégrée aux groupes de travail lancés en 2025 concernant les émetteurs de la distribution que sont CARREFOUR et AHOLD.

Les groupes de travail sont composés de plusieurs sociétés de gestion de portefeuilles. Une société de gestion leader a pour rôle de piloter le groupe de travail et les autres sociétés de gestion sont considérées comme collaboratrices du groupe. Les PRI assure la logistique en apportant des ressources et des informations et rédige les comptes-rendus. Les sessions de travail ont débuté en 2025.

ii. Les initiatives nouvellement soutenues

▪ Initiative Transition Juste du FIR

En fin d'année 2025, PROBTP Finance a intégré le groupe de travail piloté par le FIR (Forum de l'Investissement Responsable) concernant la thématique Transition juste. Le concept de Transition Juste est ici défini comme une transition vers une économie bas-carbone qui comprend des mesures (i) visant à assurer les chances futures des travailleurs, de leurs familles et des communautés impactées par cette transition, et (ii) basées principalement sur le dialogue social entre les différentes parties prenantes (travailleurs, communautés vulnérables, entreprises, gouvernements)

Dans la continuité des travaux menés au sein de la coalition « Investors for Just Transition » portée par l'Institut de la Finance Durable (IFD) le FIR a lancé, en juin 2025, une initiative d'engagement à destination de ses membres investisseurs afin d'accompagner les entreprises dans leurs progrès sur la Transition Juste dans quatre secteurs d'activité : l'alimentation et l'agriculture, l'énergie, les transports, le bâtiment et la construction.

Une première phase d'engagement avait été menée de 2022 à 2024 par l'IFD avec une quinzaine d'entreprises des secteurs concernés sur des enjeux préalablement définis

Le FIR a ouvert une deuxième phase d'engagement pour encourager un véritable passage à l'action et à l'échelle pour les entreprises, cette initiative visera donc à :

- Renforcer et accélérer le dialogue avec les entreprises en leur formulant des objectifs clairs, précis et pilotables dans le temps, aux moyens d'indicateurs de performance
- Faciliter l'évaluation de la maturité et la comparaison des entreprises entre elles
- Définir des bonnes pratiques sectorielles pour les entreprises et favoriser leur déploiement
- Favoriser l'échange et la diffusion des connaissances au sein des membres du groupe et à l'extérieur

PRO BTP Finance a été intégrée au groupe de travail concernant Nestlé. Les sessions de travail de ce groupe d'engagement débuteront en 2026.

A fin 2025, les campagnes d'engagement étaient encore en cours et n'ont pas mené à des actions supplémentaires.

5. Investissements « durables » et investissements dans les combustibles fossiles

Investissements durables : éligibilité et alignement à la taxonomie

La taxonomie européenne est une réglementation centrale dans le projet européen sur la transition écologique. Elle constitue un cadre de référence destiné à clarifier quelles activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Deux notions sont à distinguer : l'**éligibilité** et l'**alignement**.

- L'éligibilité désigne les activités qui sont **potentiellement** durables, c'est-à-dire qui entrent dans le périmètre défini par la taxonomie.
- L'alignement, quant à lui, indique quelles activités **répondent effectivement** aux critères stricts de durabilité fixés par la taxonomie.

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs et taux de couverture pour l'**éligibilité** à la taxonomie :

	PRO BTP FINANCE			
	Souverains inclus		Souverains exclus	
	Couverture ¹⁶	Eligibilité	Couverture ¹³	Eligibilité
% reporté du chiffre d'affaires éligible	46,0%	10,0%	46,0%	17,3%
% reporté du CAPEX ¹⁷ éligible	46,6%	12,0%	46,6%	20,7%
% reporté de l'OPEX ¹⁸ éligible	44,5%	8,3%	44,5%	14,3%

Source : données PBF et MSCI, mis à jour mensuellement

	REGARD MONETAIRE			
	Souverains inclus		Souverains exclus	
	Couverture ¹³	Eligibilité	Couverture ¹³	Eligibilité
% reporté du chiffre d'affaires éligible	20,2%	5,1%	20,2%	5,1%
% reporté du CAPEX éligible	20,2%	8,7%	20,2%	8,7%
% reporté de l'OPEX éligible	19,5%	5,2%	19,5%	5,2%

Source : données PBF et MSCI, mis à jour mensuellement

Les niveaux d'éligibilité à la taxonomie restent modérés et doivent être interprétés avec prudence, compte tenu d'une couverture encore partielle des données.

Dans les deux cas, l'indicateur CAPEX ressort au-dessus des indicateurs chiffre d'affaires et OPEX. Cela suggère une exposition plus marquée aux investissements liés à la transition qu'aux activités déjà génératrices de revenus éligibles. Les chiffres sont comparables à l'exercice précédent, bien qu'en légère baisse.

¹⁶ Part des émetteurs privés pour lesquels nous disposons d'une valeur d'éligibilité ou d'alignement avec la taxonomie européenne

¹⁷ Dépenses d'investissement

¹⁸ Dépenses opérationnelles

Pour être **alignée** avec la taxonomie, une activité doit répondre aux critères suivants :

1. Contribuer à un objectif de développement durable identifié par la taxonomie
2. Répondre aux critères techniques de la taxonomie
3. Ne pas porter préjudice à un autre objectif de développement durable
4. Garantir des minima sociaux et de gouvernance

Dans ce contexte, trois indicateurs financiers sont particulièrement importants : le chiffre d'affaires, les dépenses opérationnelles (OPEX) et les dépenses d'investissement (CAPEX). Le chiffre d'affaires correspond aux revenus générés par les activités alignées avec la taxonomie. Les OPEX couvrent les coûts opérationnels associés au maintien de ces activités durables, tandis que les CAPEX représentent les investissements nécessaires pour développer ou maintenir ces activités en conformité avec les critères de durabilité.

Ci-dessous les valeurs et taux de couverture pour l'**alignement** à la taxonomie :

	PRO BTP FINANCE			
	Souverains inclus		Souverains exclus	
	Couverture	Alignement	Couverture	Alignement
% reporté du chiffre d'affaires aligné	45,5%	3,6%	45,5%	6,3%
% reporté du CAPEX aligné	46,1%	5,2%	46,1%	8,9%
% reporté de l'OPEX aligné	43,5%	4,0%	43,5%	6,9%

Source : données PBF et MSCI, mis à jour mensuellement

	REGARD MONÉTAIRE			
	Souverains inclus		Souverains exclus	
	Couverture	Alignement	Couverture	Alignement
% reporté du chiffre d'affaires aligné	20,2%	3,3%	20,2%	3,3%
% reporté du CAPEX aligné	20,2%	4,9%	20,2%	4,9%
% reporté de l'OPEX aligné	19,5%	3,9%	19,5%	3,9%

Source : données PBF et MSCI, mis à jour mensuellement

Les taux de couverture sont relativement faibles, et varient fortement selon les portefeuilles.

Les niveaux d'alignement à la taxonomie sont inférieurs aux niveaux d'éligibilité, ce qui est cohérent avec le caractère plus exigeant des critères d'alignement. Pour PRO BTP FINANCE, l'alignement ressort à un niveau modéré, mais non négligeable, en particulier sur le CAPEX, qui atteint 8,9 % hors souverains. Ce point traduit une exposition à des entreprises dont une partie des investissements répond aux critères de durabilité de la taxonomie. Les chiffres sont comparables à l'exercice précédent, bien qu'en légère baisse.

Pour REGARD MONÉTAIRE, les niveaux d'alignement sont plus faibles en valeur absolue, mais relativement proches entre les trois indicateurs. La lecture doit toutefois rester prudente en raison d'un taux de couverture limité, autour de 20 %.

Dans l'ensemble, ces résultats montrent une contribution mesurée des portefeuilles aux activités alignées avec la taxonomie. Ils confirment également l'écart entre activités potentiellement éligibles et activités effectivement alignées, qui demeure significatif.

Investissements dans les combustibles fossiles

Nous calculons également notre part investie dans les combustibles fossiles depuis 2017 mais notre méthodologie a évolué en 2024 et les chiffres ne sont désormais plus comparable. Jusqu'en 2024, nous ne prenions en compte que les émetteurs directement impliqués dans la production de combustible fossile.

Depuis, 2024, nous avons fait le choix d'utiliser un indicateur fourni par notre fournisseur MSCI : « Active Fossil Fuel Sector Exposure » qui détermine si une entreprise est « *exposée à des activités liées aux combustibles fossiles, y compris l'exploration, l'extraction, l'exploitation minière, le stockage, la distribution et le commerce de pétrole et de gaz, la production et la distribution de charbon thermique, ainsi que la production, la distribution, le stockage et les réserves de charbon métallurgique* ».

Cet indicateur, plus large que celui retenu précédemment, est également plus proche du PAI 4 « *Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles* » de la réglementation SFDR. Il n'y a pas de données estimées.

Les données pour 2024 et 2025 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	PRO BTP FINANCE		REGARD MONETAIRE	
	Couverture ¹⁹	Exposition ¹⁶	Couverture ¹⁶	Exposition ¹⁶
Exposition aux combustibles fossiles - 2024	98%	9,69%	99%	12,91%
Exposition aux combustibles fossiles - 2025	98%	7,47%	100%	5,08%

Source : données PBF et MSCI, mis à jour mensuellement

La couverture sur le périmètre est très bonne, proche de 100 %, pour la société de gestion comme pour le fonds Regard Monétaire. Les données sont donc suffisamment représentatives pour permettre une interprétation pertinente des résultats.

Entre 2024 et 2025, l'exposition diminue nettement sur les deux périmètres. La baisse est particulièrement marquée pour Regard Monétaire, dont l'exposition passe de 12,91 % à 5,08 %. PRO BTP FINANCE présente également une diminution, de 9,69 % à 7,47 %.

Cette évolution résulte principalement de nos politiques d'exclusion sur les énergies fossiles qui se sont renforcées en 2025. Nous avons notamment sorti de nos portefeuilles BP PLC, BP Capital Markets et Ineos Finance en mars 2025 pour plus de 7 millions d'euros. D'autres réductions significatives dans les énergies fossiles ont également été réalisées dans les portefeuilles visant le label ISR en 2026.

A noter que l'exposition et la couverture ne prennent pas en compte les émetteurs souverains, les dérivés et les fonds externes. Si l'on réintègre les émetteurs hors périmètres, l'exposition aux combustibles fossiles est significativement plus basse, à environ **3,7% de l'actif net**.

¹⁹ Hors émetteurs souverains, dérivés et fonds externes

Ci-dessous, nos plus gros encours, en euros, sur les émetteurs exposés aux énergies fossiles à fin 2025 :

Emetteur	PRO BTP FINANCE	REGARD MONETAIRE
Iberdrola	137 480 855	19 948 059
Engie	122 602 473	50 277 492
TotalEnergies	53 322 126	-
Enel	52 681 739	-
Eni	39 051 201	-
Snam	31 846 645	-
EDP Energias De Portugal	25 772 695	-
Tesco PLC	15 252 646	-
Edf	12 854 487	-
Shell	9 081 419	-
Dufry One	7 654 398	-
Ren Finance	7 007 537	-
Basf	5 240 830	-
National Grid	4 851 301	-
E. ON SE	3 648 975	-
Italmobiliare	1 533 870	-
Orsted	1 413 709	-
Enagas	1 130 190	-
Vattenfall	994 206	-
Weyerhaeuser	302 567	-
Prairiesky Royalty	6 716	-
Total	533 730 583	70 225 551

Source : données PBF et MSCI, mis à jour mensuellement

En 2020, nous avons acté notre volonté de sortir du charbon. Avec l'aide de notre fournisseur de données Urgewald, nous avons pu identifier tous les émetteurs ayant une part de leur chiffre d'affaires ou de leur production d'électricité liée au charbon supérieure à 20%.

S'en est suivi un désengagement du secteur de près de 14,5 millions d'euros, finalisé en totalité à fin 2021. Nous avons renforcé notre exclusion du charbon en 2023 en limitant la part du chiffre d'affaires lié au charbon à 10%. Aucune vente n'a été nécessaire pour respecter ce nouveau seuil car toutes les positions avaient déjà été cédées.

En 2022, nous avons acté notre désengagement des producteurs d'hydrocarbures provenant de sources non-conventionnelles via la rédaction d'une politique d'exclusion. Grâce à la base de données Global Oil & Gas Exit List fournie par Urgewald, nous avons pu identifier les émetteurs à exclure, à savoir ceux dont la production d'hydrocarbures non-conventionnelles²⁰ dépasse 20%. Nous avons cédé la majorité des positions à fin 2024 et la totalité des positions concernés à fin mars 2025.

²⁰ Sont considérés comme non-conventionnels : le fracking, les sables bitumineux, le méthane de houille, le pétrole extra-lourd et le forage en Arctique

6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

Le changement climatique sera probablement le plus grand défi de ce siècle et amènera de profondes transformations dans la manière dont nous produisons et consommons. PRO BTP FINANCE entend faire sa part pour respecter les Accords de Paris, c'est-à-dire de limiter le réchauffement climatique bien en-dessous de 2°C, et si possible à 1,5°C.

À ce stade, PRO BTP FINANCE n'est pas encore en mesure de fournir un objectif quantitatif à horizon 2030, ni une stratégie formalisée d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Début 2025, PRO BTP FINANCE a toutefois souscrit à un ensemble complet de données climatiques auprès de MSCI. Ces données doivent permettre de renforcer l'analyse des portefeuilles et de structurer une stratégie climat plus ambitieuse et plus mesurable.

Des réflexions sont également en cours concernant la mise en place d'un Comité Actifs Durables, qui aurait vocation à apporter une vision transversale et partagée au sein du Groupe, en particulier sur les objectifs climat. PRO BTP FINANCE s'alignera sur ces objectifs dès qu'ils seront validés, probablement courant 2026.

Malgré cette absence d'objectif quantitatif précis, PRO BTP FINANCE s'engage déjà pour réduire son empreinte carbone, par le biais des exclusions, des investissements en obligations vertes, une analyse des plans climat et par l'engagement et le vote. Plusieurs initiatives collectives ont été signées pour inciter les émetteurs à être plus ambitieux en matière de développement durable.

Politique d'exclusions sectorielles visant les producteurs d'énergies fossiles

Le charbon reste le premier contributeur aux émissions de gaz à effet de serre²¹. Dans cette optique, depuis 2020, nous avons pris la décision d'exclure les émetteurs impliqués au-delà d'un certain seuil dans le secteur du charbon. Le processus de désinvestissement complet de ces émetteurs a été finalisé fin 2021. De plus, nous avons décidé de réduire le seuil de part de chiffre d'affaires ou de production d'électricité menant à une exclusion en le passant à 10% en 2023, contre 20% précédemment. Tous les émetteurs concernés ont été désinvestis.

Nous avons également acté l'interdiction des émetteurs dont une part significative de leur production d'hydrocarbures provient de sources non-conventionnelles²². Nous avons cédé la majorité des positions à fin 2024 et la totalité des positions concernés à fin mars 2025. Nos encours dans les énergies fossiles ont mécaniquement baissé du fait de ces désinvestissements.

Investissements dans les greens bonds et sustainability-linked bonds

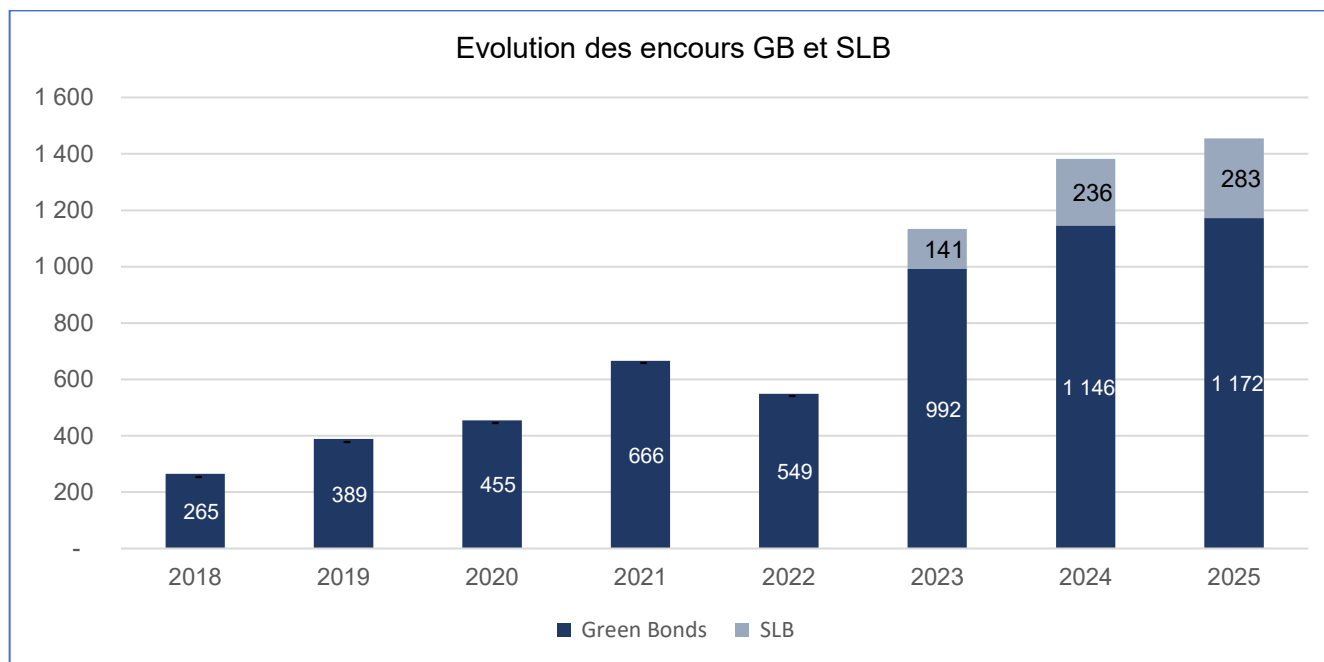
PRO BTP FINANCE investit par ailleurs dans la transition énergétique via les obligations vertes et les sustainability-linked bonds. Les encours investis dans ces instruments ont fortement progressé sur la période récente. Ils atteignent 1 455 millions d'euros en 2025, contre 1 382 millions d'euros en 2024 et 666 millions d'euros en 2021. Cette progression traduit une allocation croissante vers des supports de financement contribuant à la transition environnementale ou intégrant des objectifs de durabilité.

La forte hausse observée en 2023 s'explique à la fois par l'augmentation des encours investis, mais aussi par une meilleure identification des instruments en portefeuille. Les obligations vertes restent très majoritaires, avec 1 172 millions d'euros en 2025, tandis que les sustainability-linked bonds représentent 283 millions d'euros. Cette évolution confirme la place croissante des instruments de financement durable dans la stratégie d'investissement de PRO BTP FINANCE.

²¹ Global Carbon Budget (2024)- <https://ourworldindata.org/emissions-by-fuel>

²² Sont considérés comme non-conventionnels : le fracking, les sables bitumineux, le méthane de houille, le pétrole extra-lourd et le forage en Arctique

Ci-dessous, l'évolution des encours en Green Bonds (GB) et en Sustainability-Linked Bonds (SLB) :



Source : PBF / Bloomberg, mis à jour mensuellement

Principaux indicateurs climat pour PRO BTP FINANCE et Regard Monétaire

Ci-dessous, l'évolution des principaux indicateurs liés au climat :

	PRO BTP FINANCE			REGARD MONETAIRE		
	Couverture 2025	Valeur 2025	Valeur 2024	Couverture 2025	Valeur 2025	Valeur 2024
Emissions scope 1 (en tonnes de CO ₂ e ²³)	98%	253 882	380 398	100%	38 937	50 771
Emissions scope 2 (en tonnes de CO ₂ e)	98%	51 036	85 471	100%	5 660	10 944
Emissions scope 3 (en tonnes de CO ₂ e)	99%	1 973 948	3 387 713	100%	238 282	285 449
Total des émissions (en tonnes de CO ₂ e)	98%	2 333 614	3 865 253	100%	284 344	348 623

Source : données PBF et MSCI, mis à jour mensuellement

²³ CO₂e = CO₂ équivalent, permet d'agréger différents gaz à effet de serre

	PRO BTP FINANCE			REGARD MONETAIRE		
	Couverture 2025	Valeur 2025	Valeur 2024	Couverture 2025	Valeur 2025	Valeur 2024
Empreinte carbone (en tonnes de CO2e par millions d'euros investis)	98%	159,87	N/A	100%	165,86	N/A
Intensité des émetteurs privés (en tonnes de CO2e par millions d'euros de chiffre d'affaires)	98%	637,48	783,47	100%	496,85	840,94

Source : données PBF et MSCI, mis à jour mensuellement

Les indicateurs liés au carbone présentent un niveau de couverture très élevé en 2025, proche de 100%.

Les émissions totales diminuent nettement entre 2024 et 2025 sur les deux périmètres. La baisse est particulièrement marquée pour PRO BTP FINANCE, avec des émissions totales en recul de près de 40%. Regard Monétaire affiche également une diminution, d'environ 18%.

Le scope 3 reste très largement dominant dans les émissions financées, représentant plus de 80 % des émissions totales en 2025. Ce constat est courant et confirme que l'essentiel de l'enjeu carbone se situe dans la chaîne de valeur des émetteurs détenus. L'intensité carbone des émetteurs privés baisse également sur les deux périmètres.

La diminution est particulièrement forte pour Regard Monétaire, tandis que PRO BTP FINANCE conserve une intensité plus élevée en 2025. Ces évolutions traduisent une amélioration du profil carbone des portefeuilles, cohérente avec les actions de désinvestissement engagées sur certains secteurs fossiles.

	PRO BTP FINANCE		
	Couverture 2025	Valeur 2025	Valeur 2024
Intensité carbone (souverain) - Scope 1 (en tonnes de CO2e par millions d'euros de PIB)	82%	128,61	175,09
Intensité carbone (souverain) - Scope 1, 2 et 3 (en tonnes de CO2e par millions d'euros de PIB)	82%	225,53	N/A

Source : données PBF et ISS, mis à jour mensuellement

Les indicateurs souverains présentent un niveau de couverture satisfaisant, à 82 % en 2025. L'intensité carbone souveraine en scope 1 diminue nettement par rapport à 2024, passant de 175,09 tonnes de CO2e par millions d'euros de PIB à 128,61, soit une baisse d'environ 26 %. Regard Monétaire n'est pas concerné puisqu'il n'y a pas d'émetteur souverains dans le portefeuille.

Cette évolution traduit une amélioration du profil carbone des expositions souveraines couvertes. L'indicateur intégrant les scopes 1, 2 et 3 s'établit à 225,53 tonnes de CO2e par millions d'euros de PIB en 2025, mais l'absence de donnée comparable en 2024 ne permet pas encore d'analyser une tendance sur ce périmètre élargi.

Ces résultats complètent l'analyse des émetteurs privés et permettent d'avoir une vision plus large de l'exposition carbone du portefeuille. Il faut néanmoins rappeler que les méthodologies applicables aux souverains restent spécifiques et moins directement comparables à celles utilisées pour les entreprises.

Evaluation des plans climat des émetteurs privés

Depuis 2025, PRO BTP FINANCE a également mis en place une méthodologie interne d'évaluation des plans de transition climatique des émetteurs privés. Cette analyse, fondée sur les données MSCI, vise à apprécier non seulement l'existence d'engagements climatiques, mais surtout leur crédibilité. Elle repose sur quatre piliers : la situation carbone actuelle de l'émetteur par rapport à ses pairs, ses objectifs de réduction d'émissions, les moyens mobilisés pour les atteindre et les résultats effectivement obtenus.

Chaque émetteur se voit attribuer un score sur 100 ; un score supérieur à 50 est considéré comme indicatif d'un plan de transition crédible. Cette démarche permet d'identifier les entreprises les plus avancées, mais aussi celles nécessitant une vigilance renforcée, notamment dans les secteurs à fort impact climatique. Elle constitue une étape importante dans la structuration de la stratégie climat de PRO BTP FINANCE, en permettant un suivi plus régulier et plus opérationnel de la qualité des engagements des émetteurs en portefeuille.

7. Stratégie d'alignement sur la « biodiversité »

La perte de biodiversité est un enjeu majeur au niveau mondial. Nous sommes en effet à l'aube d'une extinction de masse des espèces, la plus rapide qui n'ait jamais eu lieu, et entièrement due à l'impact de l'homme sur son environnement.

Des données limitées pour évaluer notre impact sur la biodiversité

Quantifier l'impact de nos investissements sur la biodiversité est un exercice difficile, en particulier au niveau de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Nous disposons aujourd'hui de quelques indicateurs permettant partiellement d'estimer notre impact sur la biodiversité. Nous savons, par exemple, si les émetteurs dans nos portefeuilles ont mis en place, ou non, une politique de protection de la biodiversité. Nous pouvons également mesurer la quantité de déchets produite, la quantité d'eau utilisée ou encore les émissions de CO₂. Nous disposons également de l'indicateur PAI « *Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité* » fourni par MSCI.

Ces indicateurs nous permettent d'estimer partiellement l'impact sur la biodiversité de nos portefeuilles et ne sauraient donner une image exhaustive de notre impact.

Plusieurs fournisseurs proposent aujourd'hui des données permettant d'obtenir une estimation plus précise de l'impact sur la biodiversité des entreprises. PRO BTP FINANCE a reçu plusieurs de ces entreprises pour des démonstrations et propositions commerciales. Plusieurs indicateurs semblent se dégager : le MSA.km² (*Mean Species Abundance* par kilomètre carré) qui mesure l'abondance moyenne des espèces par kilomètre carré, et le PDF (*Potentially Disappearing Fraction of Species*) qui représente la fraction des espèces potentiellement en voie de disparition dans un écosystème donné. Ces deux métriques sont intéressantes et pourraient devenir de nouveaux standards en matière de mesure de l'impact sur la biodiversité.

Cependant, nous estimons aujourd'hui que ces méthodologies et leurs couvertures sur les différents univers d'investissement ne sont pas encore assez matures. En particulier, les notions de filiales et de sous-traitance entraînent des redondances d'impact dans les calculs et, globalement, limite la pertinence de la métrique. Aucune de ces deux métriques n'a donc été retenue à ce stade. Une réflexion se poursuit en interne pour quantifier au mieux notre impact sur la biodiversité, y compris en étudiant des indicateurs dont nous disposons déjà.

Une formation biodiversité a été organisée en fin d'année 2023 pour nous aider à mettre en place une politique biodiversité. Cette formation, organisée par Finécos, nous a, entre autres, permis de mieux comprendre les pressions exercées par les activités humaines sur la biodiversité. Ces pressions peuvent être associées à des indicateurs d'impact dont nous disposons déjà (bien que la couverture de certains d'entre eux soit assez faible) pour avoir une première vision de l'impact de nos portefeuilles. De plus, cette formation nous a confirmé qu'une approche par secteur serait pertinente, puisque certains secteurs ont un impact disproportionné par rapport à d'autres. En effet, près de 95% des impacts seraient dus à 4 chaînes de valeur : l'alimentation, les infrastructures et la mobilité, l'énergie et la mode²⁴.

²⁴ Analyse du BCG et ChangeNOW « Biodiversité : un enjeu majeur et un levier de transformation et d'innovation pour l'entreprise », mai 2021 <https://www.bcg.com/press/28may2021-opportunity-changenow-summit-biodiversity-study-major-stake-transformation-innovation-company>

Principale mesure aujourd'hui : le PAI 7 « Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité »

	PRO BTP FINANCE		REGARD MONETAIRE	
	Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité - 2024	98%	10,65%	100%	8,80%
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité - 2025	98%	9,82%	100%	6,38%

Source : données PBF et MSCI, mis à jour mensuellement

Les premiers indicateurs disponibles montrent une baisse de la part des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Cette part passe de 10,65 % à 9,82 % pour PRO BTP FINANCE, soit une diminution d'environ 7,7 %, et de 8,80 % à 6,38 % pour Regard Monétaire, soit une baisse d'environ 28,6 %.

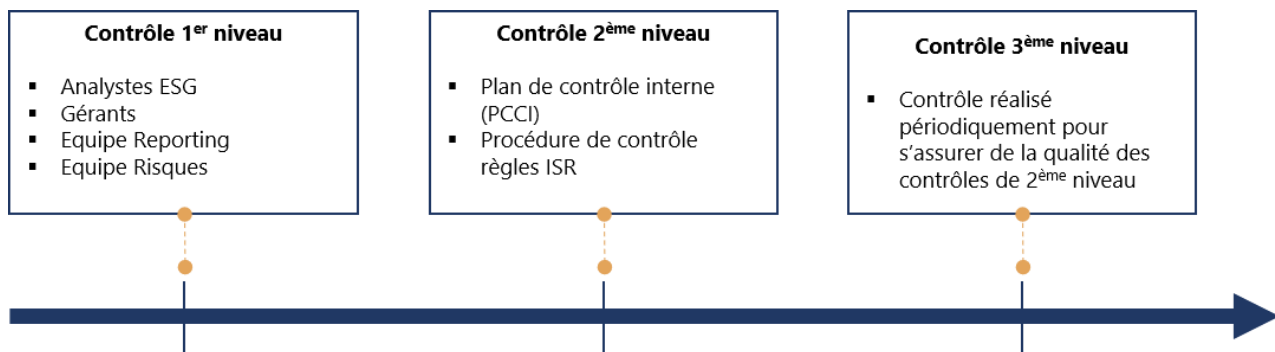
Cette évolution est positive, d'autant que les taux de couverture sont élevés en 2025, à 98 % pour PRO BTP FINANCE et 100 % pour Regard Monétaire. Elle doit néanmoins être interprétée avec prudence, car les indicateurs biodiversité restent encore moins matures que les indicateurs climatiques. Ils permettent d'identifier des zones d'attention, mais ne constituent pas encore une mesure exhaustive de l'impact des portefeuilles sur la biodiversité.

Compte tenu de l'état embryonnaire (méthodologie et couverture) des données liées à la biodiversité, PRO BTP FINANCE n'est pas en mesure à ce stade de proposer des objectifs quantitatifs pour 2030, mais prévoit de rédiger une politique de biodiversité d'ici là.

8. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

La politique et les processus d'investissement responsable de PRO BTP FINANCE sont couverts par le dispositif de contrôle de la société de gestion :

- Au **premier niveau**, des procédures de contrôle opérationnelles sont appliquées par les gérants de portefeuille, l'équipe Risques et l'équipe d'analystes ESG
- Les contrôles de **deuxième niveau**, exécutés par l'équipe Conformité et contrôle interne, sont intégrés dans le PCCI (Plan de conformité et contrôle interne)
- Les contrôles de **troisième niveau** sont réalisés dans le cadre des missions de contrôle périodique (audit du Groupe PRO BTP ou cabinet externe) ; des audits externes sont également réalisés par l'AFNOR pour ce qui concerne le suivi des règles de label ISR, et par le CIES pour le suivi des règles du même nom



Sur le plan de la **gestion des risques**, nous considérons que les critères ESG sont des facteurs de risque, et qu'à ce titre, ils peuvent générer des risques de conformité réglementaire, des risques opérationnels et des risques financiers.

A fin 2019, la cartographie des risques de la société de gestion a intégré pour la première fois des éléments extra-financiers. Dans cet esprit, un premier dispositif de pilotage des risques ESG a été conçu en 2019 autour d'un système de gestion des controverses, avec notre partenaire MSCI. Il consistait à fournir aux gérants la liste des controverses orange (sévères, à surveiller) et rouges (très sévères, à exclure).

Ce dispositif s'est enrichi, en 2020, d'un filtre sur les entreprises du tabac, de l'alcool et du charbon. Les entreprises produisant des armes controversées, ne respectant pas le Global Compact et les pays non GAFI ou potentiellement à risques élevés sont également exclus.

Chaque mois, la liste des entreprises interdites est fournie aux gérants ainsi que les positions restant à exclure. Les gérants ont alors 3 mois pour sortir des positions controversées (1 mois s'il s'agit d'une controverse rouge, précédemment orange). Depuis 2023, ces interdictions sont également disponibles dans les outils des gérants, et un blocage pré-trade a été mis en place.

PRO BTP FINANCE est pleinement conscient des risques physiques, de transition, de réputation et de contentieux qui émergent de la crise climatique et de la perte de biodiversité. En tant qu'acteur responsable, nous reconnaissons l'importance de comprendre et de gérer ces risques, tout en restant vigilants face aux facteurs de risque associés.

Depuis 2024, le contrôle des ratios ESG, c'est-à-dire des contraintes ESG présentes dans le prospectus, est réalisé quotidiennement par l'équipe de gestion des risques. Une alerte est envoyée en cas de non-respect d'un ratio ESG.

Risques physiques :

Les risques physiques liés au changement climatique représentent une préoccupation majeure pour PRO BTP FINANCE. Ces risques se manifestent par des événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les inondations, les sécheresses et les vagues de chaleur.

Ces risques physiques peuvent entraîner des coûts supplémentaires pour les entreprises, tels que des investissements dans des mesures d'adaptation ou des dépenses liées à la réparation des dommages causés par les événements climatiques extrêmes. Ils peuvent également générer une volatilité accrue sur les marchés financiers, rendant les investissements plus incertains et moins prévisibles.

En tant que société de gestion, nos investissements peuvent être affectés par ces perturbations, qu'il s'agisse de dommages matériels aux infrastructures, de perturbations dans les chaînes d'approvisionnement ou de pertes économiques. Nous sommes conscients de ces risques et travaillons à les évaluer et à les atténuer dans nos stratégies d'investissement.

Risques de transition :

Le passage vers une économie plus durable peut également engendrer des risques de transition pour PRO BTP FINANCE.

Les politiques publiques visant à réduire les émissions de carbone, les réglementations environnementales plus strictes et l'évolution des technologies peuvent entraîner des changements significatifs dans certains secteurs d'activité.

Ces changements peuvent avoir un impact sur les entreprises que nous gérons et leurs modèles commerciaux. Pour faire face à ces risques, nous suivons de près les développements politiques et technologiques, afin d'ajuster nos stratégies d'investissement en conséquence.

Risques de réputation :

La réputation est un actif précieux pour les entreprises. Nous reconnaissons que les préoccupations environnementales et climatiques sont de plus en plus importantes pour la société civile. Tout comportement ou investissement qui ne tient pas compte des enjeux environnementaux peut nuire à la réputation d'un émetteur, mais également à la nôtre. En conséquence, nous intégrons activement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement, en favorisant les entreprises qui adoptent des pratiques durables et responsables. Nous excluons également les émetteurs en controverse très sévère et ne respectant pas les grands principes du Global Compact de l'ONU.

Risques de contentieux :

Les risques de contentieux liés au changement climatique et à la perte de biodiversité sont également pris en compte par PRO BTP FINANCE. Les entreprises peuvent être confrontées à des poursuites judiciaires ou à des actions réglementaires si elles ne respectent pas les normes environnementales ou si elles contribuent aux dommages écologiques. En tant que société de gestion, nous nous efforçons de sélectionner et de soutenir des entreprises qui intègrent la durabilité dans leurs opérations, réduisant ainsi le risque de contentieux. Une gestion active des controverses nous permet également de nous prémunir de ce risque.

Les risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité touchent de nombreux secteurs économiques et géographiques à travers le monde. Parmi les secteurs les plus exposés figurent l'industrie énergétique, les transports, l'agriculture, les ressources naturelles, ainsi que les secteurs de l'assurance et de la finance. En ce qui concerne les zones géographiques, les régions côtières, sujettes à l'élévation du niveau de la mer, les régions arides vulnérables aux sécheresses et les zones à forte dépendance des ressources naturelles sont particulièrement sensibles aux risques climatiques et environnementaux.

Certains de ces risques peuvent présenter un caractère récurrent, se manifestant de manière continue ou périodique. Cela inclut les événements météorologiques extrêmes, tels que les tempêtes et les inondations, ainsi que les changements saisonniers affectant les activités agricoles. D'autres risques peuvent être ponctuels, découlant de mesures politiques, de réglementations ou d'innovations technologiques qui peuvent entraîner des transitions rapides dans certains secteurs économiques.

Dans ce contexte, il est essentiel de prendre en compte ces risques dans nos décisions d'investissement et d'intégrer des critères de durabilité et de résilience dans nos analyses. Ces risques sont mentionnés dans notre [politique sur les risques en matière de durabilité](#), disponible sur notre site web. Nous revoyons tous les ans nos politiques pour réévaluer les risques mentionnés ci-dessus et les atténuer. Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre pour atténuer ces risques, comme expliqué au début de ce chapitre (exclusions, intégration ESG dans les choix d'investissement, gestion des controverses, etc.).

Cependant, l'infrastructure de collecte de données et de calcul d'indicateurs nécessaires pour évaluer l'impact des risques physiques liés aux changements climatiques n'est pas encore en mesure de nous permettre de quantifier précisément cet impact sur nos investissements.

PRO BTP FINANCE étudiera la faisabilité d'intégrer ces risques de façon quantitatives dans sa gestion courant 2026 / 2027.

9. Mesures d'amélioration

Plusieurs chantiers sont en cours pour améliorer notre impact sur le changement climatique et la biodiversité.

Tout d'abord, nous avons souscrit à un pack de données MSCI sur le climat. Nous souhaitons capitaliser sur ces données et rédiger une politique climat à la hauteur des enjeux courant 2026. Cette politique devra nous permettre d'aligner de façon cohérente et pertinente nos portefeuilles sur les Accords de Paris.

Nous souhaitons également nous doter d'une politique biodiversité. La préservation de la biodiversité est essentielle pour assurer la résilience des écosystèmes et la durabilité à long terme de nos activités. Au travers de cette politique, nous souhaitons avoir un cadre clair et rigoureux pour estimer notre impact sur la biodiversité et le réduire. Une formation réalisée fin 2023 nous a permis d'identifier des pistes pour la rédaction de cette politique biodiversité, notamment une approche sectorielle et l'utilisation d'indicateur proxy pour estimer notre incidence.

Une autre réflexion est également en cours, à savoir l'extension de l'application de la méthodologie de notation ESG à d'autres fonds que ceux labellisés. Cette stratégie ESG contraignante renforcerait le caractère durable de nos fonds.

Nous devons également mettre en place un chantier pour mieux évaluer l'impact des changements climatiques et de la perte de biodiversité sur nos investissements. Cela implique de déterminer quels indicateurs à notre disposition sont les plus pertinents pour évaluer ce risque, de mettre en place une méthodologie adéquate et d'éventuellement sélectionner des fournisseurs de données supplémentaires. Il conviendra de mettre en place des outils et des moyens supplémentaires afin de renforcer notre capacité à quantifier ces risques et de les intégrer dans les stratégies d'investissements.



Ce document, non contractuel, ne constitue pas une offre de vente ni une incitation ou un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit de gestion ou d'investissement. Les informations présentées ne constituent pas des recommandations d'investissement ou des conseils boursiers fondés sur des circonstances spécifiques aux lecteurs ou pouvant répondre à leurs exigences particulières, les noms et les valeurs cités le sont uniquement à titre indicatif. PRO BTP Finance décline toute responsabilité dans l'utilisation qui pourrait être faite de ces informations et des conséquences qui pourraient en découler, notamment au niveau des décisions qui pourraient être prises ou des actions qui pourraient être entreprises à partir de ces informations.

Les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance des risques associés à un investissement en produits financiers, notamment le risque de perte en capital. Les performances passées ne peuvent en aucun cas garantir les résultats futurs et les investissements réalisés peuvent fluctuer tant à la baisse qu'à la hausse.

La valeur d'un investissement est soumise aux fluctuations du marché. Par conséquent, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi.

Ce document ne peut être reproduit ou transmis sans l'accord écrit préalable de PRO BTP Finance.

PRO BTP FINANCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 155 904 € • Siège social : 7 Rue du Regard 75006 PARIS •
SIREN 379 892 946 RCS PARIS • Société de gestion de portefeuille • Agrément AMF N° GP 97083 •
PRO BTP FINANCE est membre du groupe PRO BTP